

« BILLET D'HUMEUR »

Commission Consultative Paritaire (CCP) n° 1 AGENTS DITS « BERKANIS »

24 juin 2021

Madame la présidente,

Plutôt qu'une déclaration Liminaire c'est un billet d'humeur que nous voulions vous lire aujourd'hui.

Après avoir été loué.e.s pendant le covid, tout reprend sa place dès qu'il est question de nous licencier. Là, plus de considération !

Nos obligations de contrat :

- Nous sommes responsables de nos tâches.
- Nous sommes soumis.es à l'obligation de réserve / discrétion / loyauté / secret professionnel tout est écrit pour que nous ayons les mêmes contraintes que les fonctionnaires. Mais où sont nos avantages ?

Les sociétés privées n'ont pas ce genre de contrat ! Tout du moins pas leurs employés !

Les multiples fermetures de trésoreries sont dures pour les agents, que dire pour nous qui presque à chaque fois y laissons notre emploi !

Il est mentionné, dans nos convocations préalables au licenciement que : l'entretien a pour objet de présenter les conséquences de ces transferts sur notre contrat de travail : **QUI PEUT EN MESURER LES REELLES CONSEQUENCES ?**

Aucun état d'âme à nous rejeter par pelletées, agents de qualité finalement négligeable. Fini le risque COVID, passons aux choses sérieuses : Formalités pour l'administration !

Pourquoi, alors qu'un poste de fonctionnaires peut être occupé, un temps, par un contrat à durée déterminée avant de revenir à un fonctionnaire, nous, les Berkanis, employées de l'État, ne sommes pas remis en place au lieu des sociétés prestataires ?

Chaque dossier que nous traitons en CCP nous affecte. À quand notre tour ? Car, il nous semble bien que la solution finale est engagée : nous sommes personnel.le.s non-grata !

Le fait est que, pour minimiser la gravité de la situation, on peut se dire que plusieurs d'entre nous ont de multiples employeurs, mais cette vie professionnelle bien inconfortable est plus subie que choisie ! et nous rend encore bien plus précaires !

La DGFIP nous montre bien le manque de volonté de faire des efforts pour les Berkanis : les sociétés privées installées et sensément indéboullonnables, pendant que nous sommes prié.e.s d'aller pointer au chômage. Il nous est répondu : « *il n'y a pas de besoin. Nous comprenons bien : il n'y a pas besoin de nous* » !

Le plus drôle est à la ligne solution proposée par l'administration lors de l'entretien : LE LICENCIEMENT. Vous admettez que c'est davantage un problème, qu'une solution ! Et de surcroît, ce problème, vous en êtes bien à l'origine !

Nous, les élues, nous en sommes réduites à vérifier que les paramètres sont corrects, justement pour licencier... quelle dualité !

La CGT Finances Publiques demande l'abandon du NRP qui est pour nous un vaste plan de licenciement.

La ré internalisation des missions supports, les personnels des finances publiques exerçant ses missions ont largement montré leur adaptabilité durant la crise par rapport aux sociétés privées.

Un plan de titularisation qui est la seule véritable reconnaissance que peut apporter l'administration aux agents contractuels.

Après la lecture de ce billet d'humeur voici quelques questions qui nous sont venues à la lecture des dossiers.

Une proposition de formation est faite au moment du licenciement. Ne pourrait-elle pas être faite AVANT?? pour avoir une quelconque utilité ?

Vous ne nous présentez que les dossiers de licenciement. Pourriez-vous nous dire dans combien de restructurations ont permis à des agents Berkani de suivre leurs missions ?

Les restructurations donnent lieu à l'attribution d'une prime de restructuration de service pourquoi celle-ci n'est-elle jamais mentionnée lors des entretiens avec les agents Berkani. ?

Nous vous remercions madame la présidente de votre attention.

RETRAIT DU NRP !

